



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



Le dispositif CEE en Occitanie, au service du financement de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités et de leurs programmes d'actions

Webinaire TOTEn en visio conférence

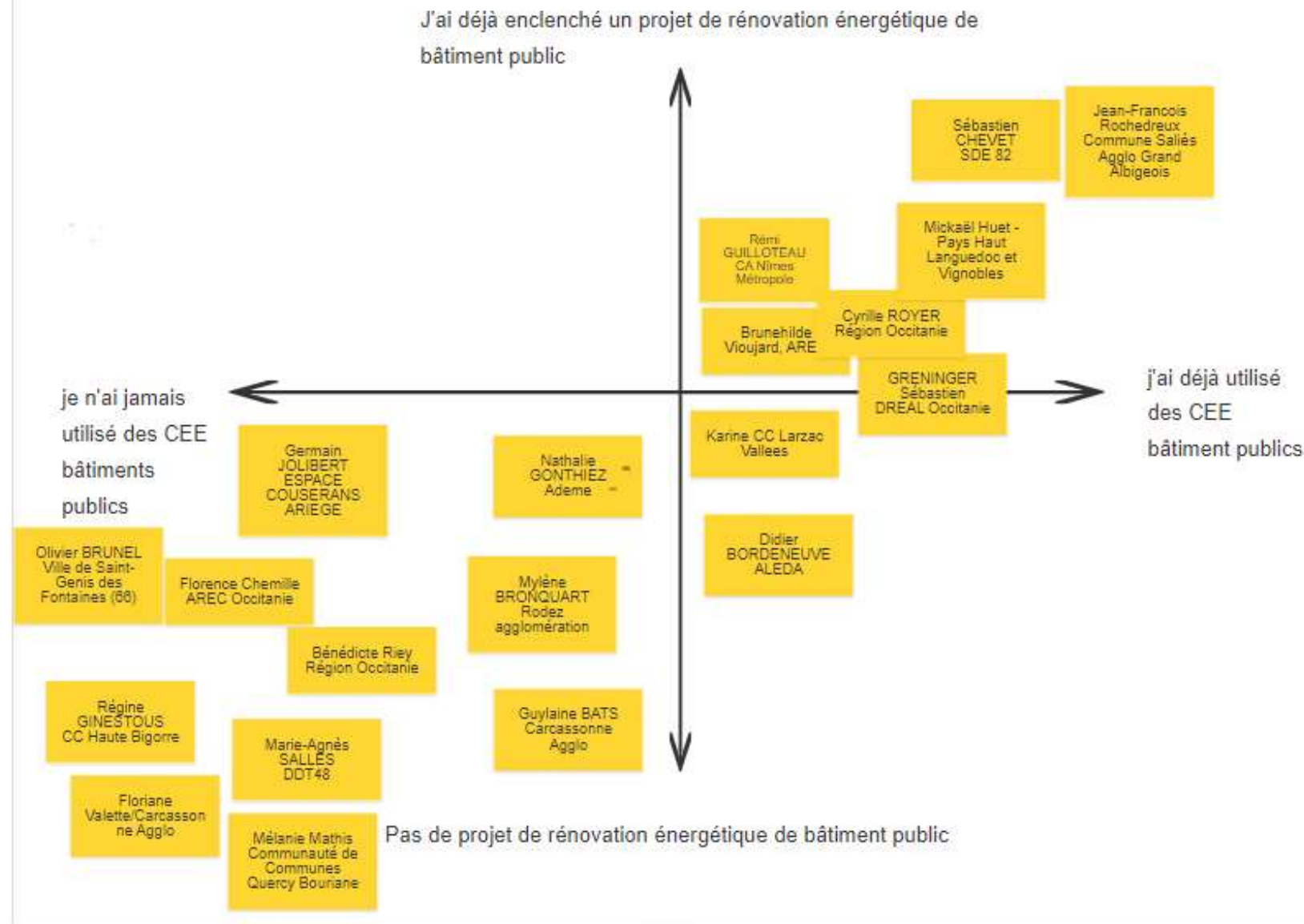
Compte-rendu

- **Mardi 18 mai 2021**
- **9h30 – 11h**

Avec l'appui technique de :



Vous et les CEE pour la rénovation des Bâtiments publics



Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique

Programme webinaire

Eléments de contexte - 8'

Présentation du dispositif CEE pour les collectivités - 25'

Exemples de communes accompagnées par des CEP – 10'

Partage d'expérience de l'intervention du SDE 82 (et CEP) – 10'

Présentation de SIRCEE en Occitanie – 5'

Temps d'échanges – 20'

Clôture



Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



/ Éléments de contexte - 8'

Sébastien Greninger, Chef de la division Energie Air, DREAL Occitanie
&
Cyrille Royer, Directeur de Projet, Région Occitanie

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



Sébastien Greninger,
Chef de la division Energie Air, DREAL Occitanie

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



Cyrille ROYER,
Directeur de Projet Bâtiments Durables, Région Occitanie
et référent Service d'Ingénierie Régional des CEE

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique

/ Les CEE, les constats en bref...

Cyrille ROYER, Directeur de Projet Bâtiments Durables, Région Occitanie
et référent Service d'Ingénierie Régional des CEE



- **Un dispositif actif depuis 2005 qui reste « méconnu », excepté pour l'isolation à 1€**
- **Des débuts compliqués, faible valorisation (2€/CEE) et des lourdeurs administratives**
- **Plus de 200 fiches standardisées dans 6 secteurs**
- **Des Programmes CEE proposés par des obligés**
- **Les fiches standardisées qui représentent environ 85 % du volume des CEE**
- **Des délais constatés de 12 à 24 mois pour avoir les produits de la vente des CEE**

Avec l'appui technique de :





/ ...Les CEE en question, que faire et comment ?..

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



- **Marché de niche ou réelle opportunité financière ?**
- **Rentable ou non rentable ?**
- **Vendre sur Emmy, en SPOT ou avoir une convention d'achat auprès d'un obligé ou délégataire ?**
- **Réel retour sur investissement du temps passé pour l'équipe technico-administrative ?**
- **Besoin de monter en compétence ou s'appuyer sur des opérateurs en maîtrise ?**
- **Déléguer à un tiers, gérer en interne ou adhérer à une démarche collective ?**
- **Comment intégrer les CEE dans mes opérations de rénovation ?**

À VOTRE AVIS ?

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

/ Collaborer à un maillage territorial Agissons collectivement et en complémentarité



La Région Occitanie dans le cadre de son chef de filât en transition énergétique, avec l'appui de l'AREC, et de partenaires relais collaborent à développer une ingénierie mutualisée auprès des acteurs publics.

Les objectifs s'inscrivent dans la trajectoire de neutralité carbone (et énergétique) d'ici 2050



De nouvelles actions sont lancées pour porter connaissance aux filières publiques et privées, des solutions, des projets, des actions mais aussi des acteurs engagés dans les transitions indispensables aux secteurs du BTP et de l'Aménagement

La DREAL, l'ADEME et la Région Occitanie sous le parrainage du Plan Bâtiment Durable vous invitent

à rejoindre la dynamique du Plan Bâtiment Durable d'Occitanie lancée en mars dernier



L'objet est de partager ensemble non seulement la trajectoire mais les moyens pour réussir les transitions en cours

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



/ Présentation du dispositif CEE pour les collectivités - 25'

Grégory Chédin, Coordinateur CEE, ADEME

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



I. Rappels et petits approfondissements



Rappel sur les CEE

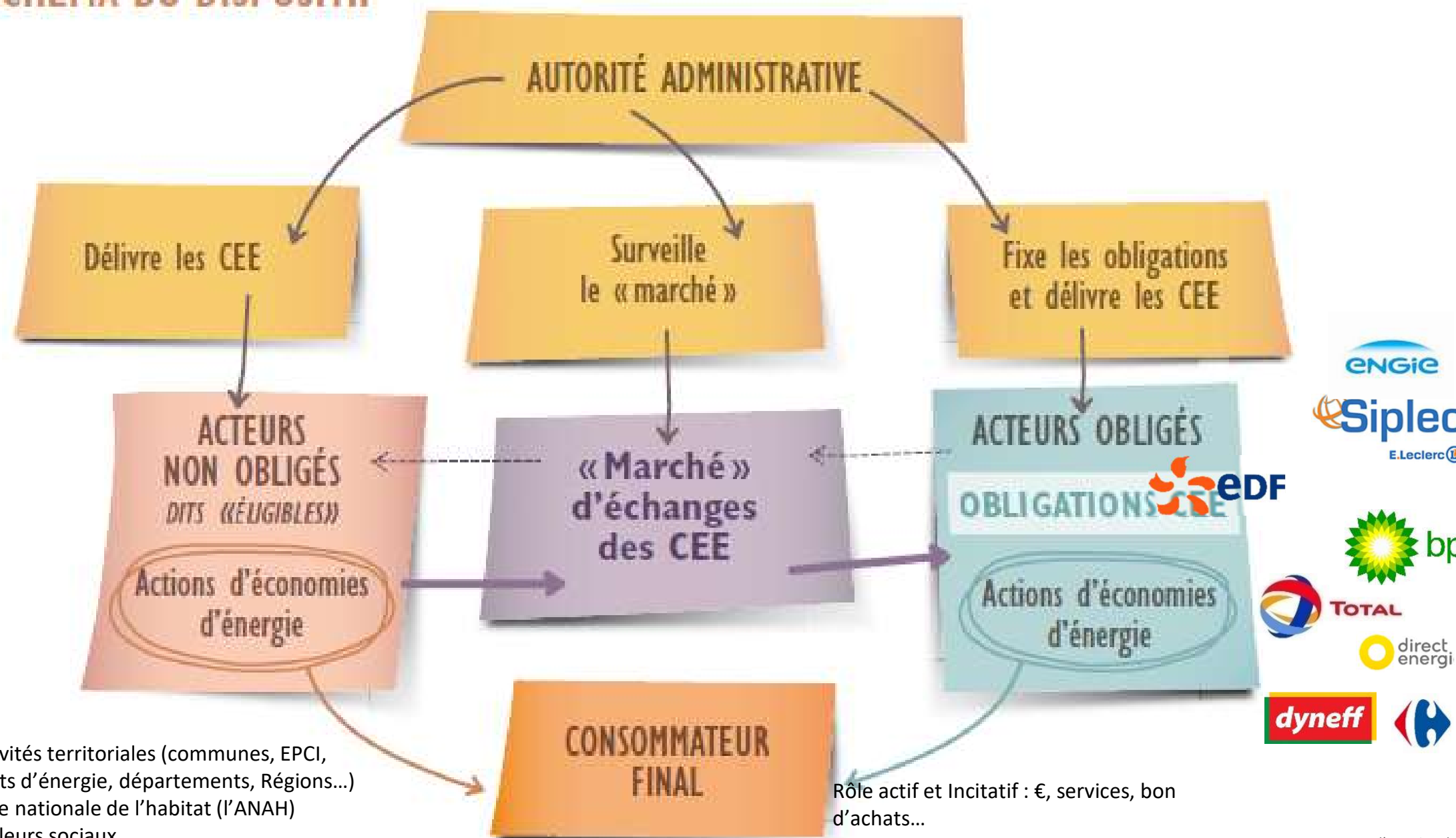
- ❖ Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) constituent un dispositif innovant,
 - introduit par la **Loi POPE** en 2005 (articles 14 à 17 de la loi n°2005-781)
 - pour réaliser des **économies d'énergie finale**
 - dans le **secteur diffus**: résidentiel, tertiaire, petite industrie, agriculture, réseaux et transport

- ❖ Par période, l'Etat impose,
 - aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants: **les obligés**
 - de faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie, **l'obligation**
 - aux consommateurs: **les bénéficiaires** – ménages, collectivités, entreprises...
 - matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie: **les CEE**

- ❖ D'autres acteurs non obligés peuvent obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie: **les éligibles**

- ❖ Eligibles et obligés constituent les **demandeurs** de CEE
Ils peuvent échanger des CEE sur **le marché CEE**
⇒ **Les CEE ont une valeur financière**

SCHÉMA DU DISPOSITIF

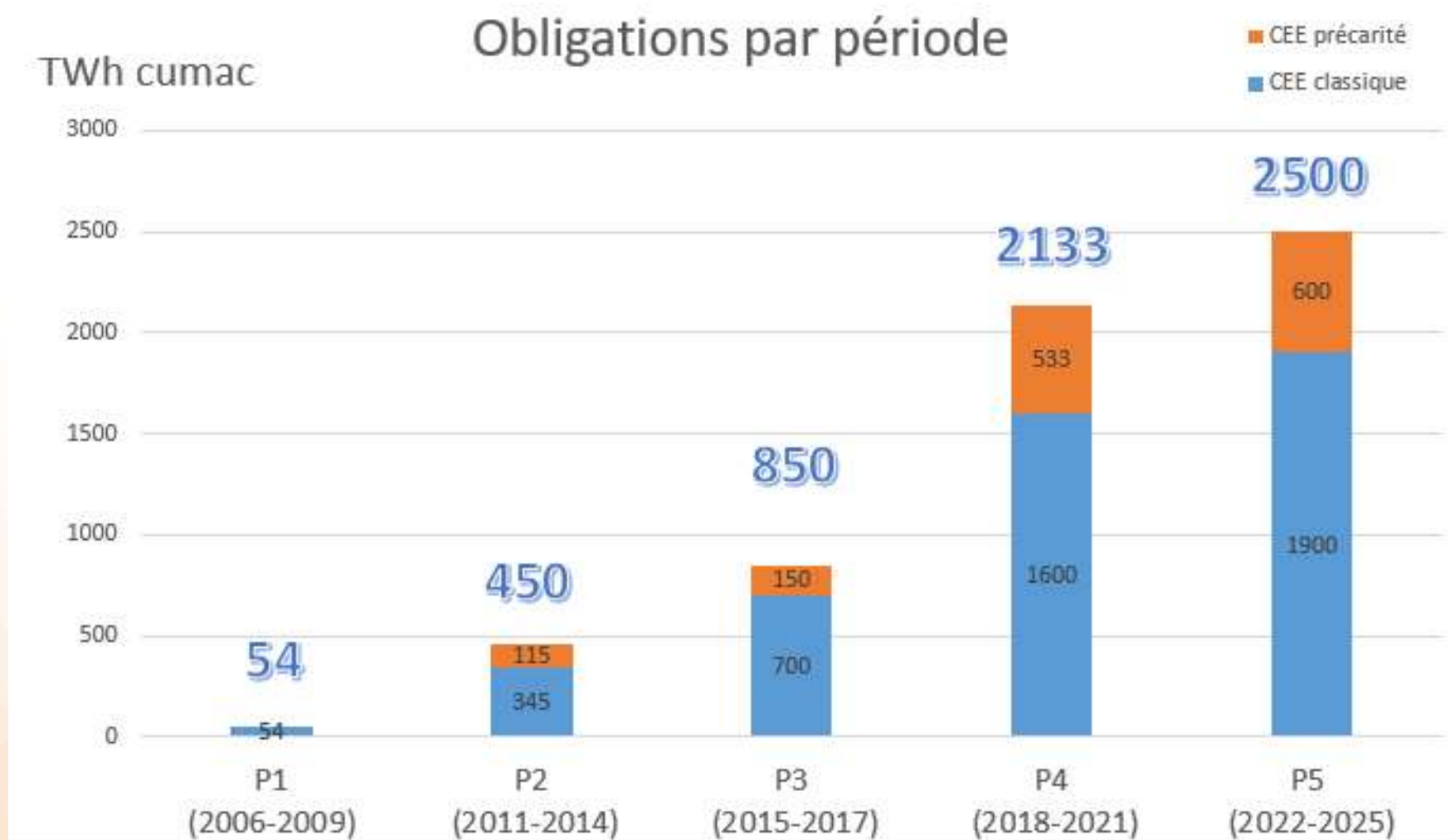


- Collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements, Régions...) l'Agence nationale de l'habitat (l'ANAH)
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés d'économie mixte et SPL dont l'objet est l'efficacité énergétique et proposant du tiers-financement

Rôle actif et Incitatif : €, services, bon d'achats...

Avec l'appui technique de :

Dispositif CEE: périodes et obligations



Avec l'appui technique de :

- ❑ Les CEE sont comptabilisés en « kWh cumac »

1 CEE =
1 kWh
cumac

Les économies d'énergie sont:

- ❑ cumulées sur la durée de vie de l'opération
- ❑ actualisées à un taux de 4%

- ❑ L'obligation est fixée par période
- ❑ Les CEE sont délivrés par le Pôle National CEE (DGEC), après réalisation des travaux
- ❑ L'obtention de CEE se matérialise par l'obtention de kWh cumac sur un compte électronique sur le registre national Emmy, sur lequel se font également les transactions CEE
- ❑ La durée de vie des CEE n'excède pas la fin de la période suivante celle au cours de laquelle ils ont été délivrées

- ❑ Les CEE sont bonifiés:
 - ❑ Dans le cadre de CPE
 - ❑ Dans les ZNI: x2

- ❑ Pénalité de 15€/MWh cumac manquant



Mot de passe oublié ?

Identifiant:

Mot de passe:

CONNEXION

Accueil Le registre Ouvrir un compte F.A.Q. Données mensuelles Contact



Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique

Répartition par demandeur

Proportion des volumes CEE par demandeur par période

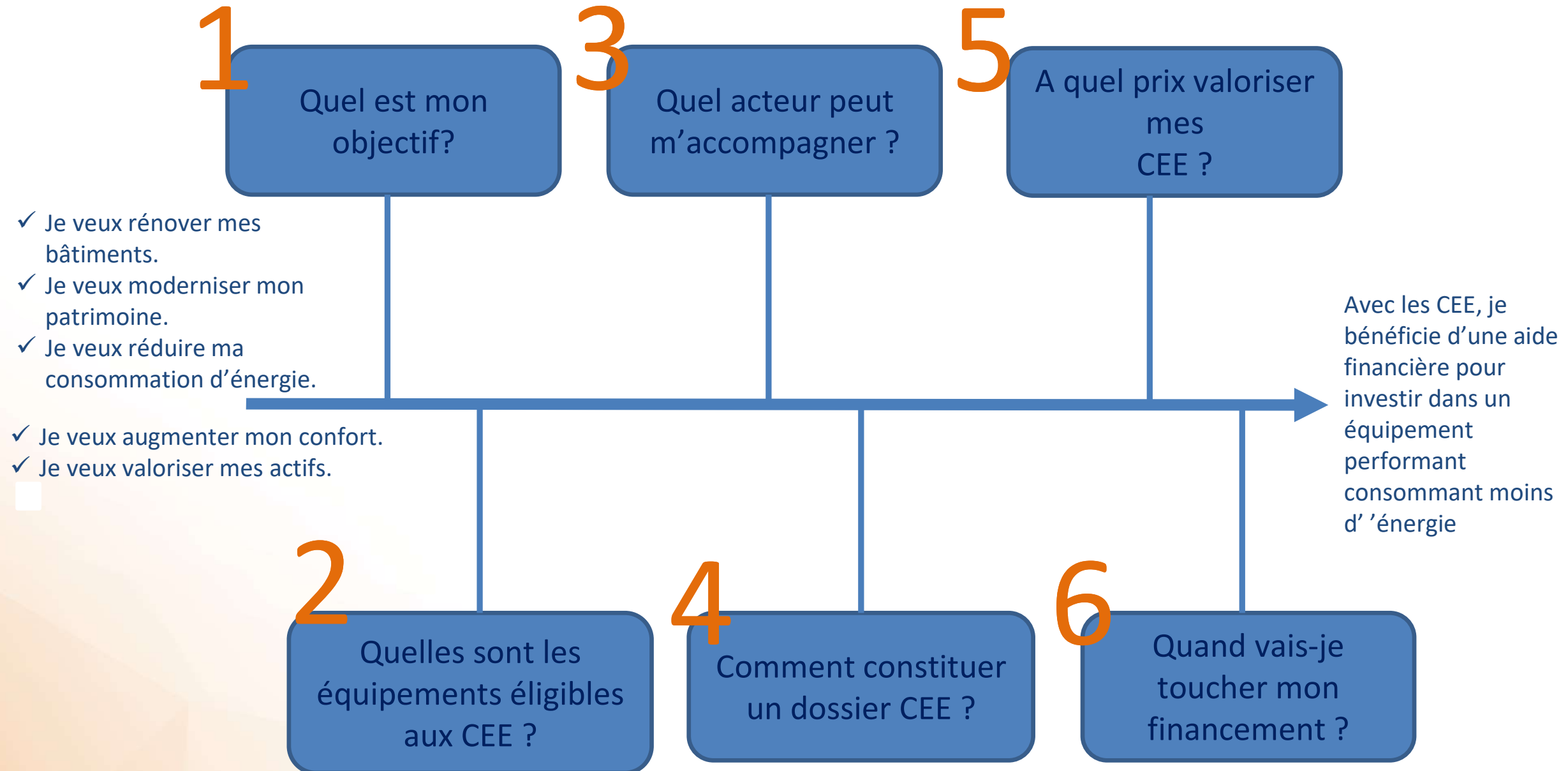
Demandeur	P2	P3
Obligé	73%	45%
Déléataire	17%	43%
Bailleur social	5%	4%
ANAH	2%	6%
Autres (dont collectivités territoriales)	3%	2%



Avec l'appui technique de :



Les 6 questions à se poser pour monter un dossier CEE



Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



Comment utiliser les CEE ?

Opérations standardisées,

Opérations spécifiques

Programmes CEE

Avec l'appui technique de :



Un catalogue sur tous les secteurs

Après le 36^e arrêté
206 fiches d'opérations standardisées en vigueur

Bâtiment résidentiel
55 fiches

Bâtiment tertiaire
52 fiches

Agriculture
22 fiches

Réseaux
11 fiches

Industrie
34 fiches

Transport
32 fiches

Avec l'appui technique de :

Compétence	Action réalisée	Mode d'emploi des CEE
Gestion des établissements scolaires / du patrimoine	Rénovation des établissements scolaires	Fiches standardisées (BAT)
	Mise en place d'une régie agricole – chauffage d'une serre horticole	Fiches standardisées (AGRI-TH-109 et 110)
	Sensibiliser aux économies d'énergie	Programmes CEE (Watty à l'école)
Amélioration du parc immobilier bâti	Rénovation de l'habitat – Collecte et valorisation des CEE pour les particuliers	Fiches standardisées (BAR)
Contribuer à la résorption de la précarité énergétique		Programmes CEE (SLIME, DEPAR PEnD-AURA, wimoov..)
Transport	Formation des agents à l'éco-conduite	Fiches standardisées (TRA-SE-101 et 102)
	Achat d'un véhicule neuf dans une flotte professionnelle	Fiche standardisée (TRA-EQ-114)
	Véhicule de transport des déchets	Fiche standardisée (TRA-EQ-115) ou opération spécifique
Collecte, traitement des déchets	Achat d'une barge fluviale	Fiche standardisée (TRA-EQ-109)
	Rénovation d'une UVE	Opération spécifique
Production d'énergie renouvelable	Valorisation de chaleur de récupération en réseau	Fiche standardisée RES-CH-101
	Réhabilitation de sous-stations de réseau de chaleur / Passage d'un réseau de chaleur en BT / Rénovation d'un RCU	Fiches standardisées RES-CH-101 à 107
Éclairage public	Rénovation de l'éclairage extérieur	Fiches standardisées (RES-EC-101 à 107)
Assainissement	Rénovation d'une centrale d'épuration	Opération spécifique

Avec l'appui technique de :

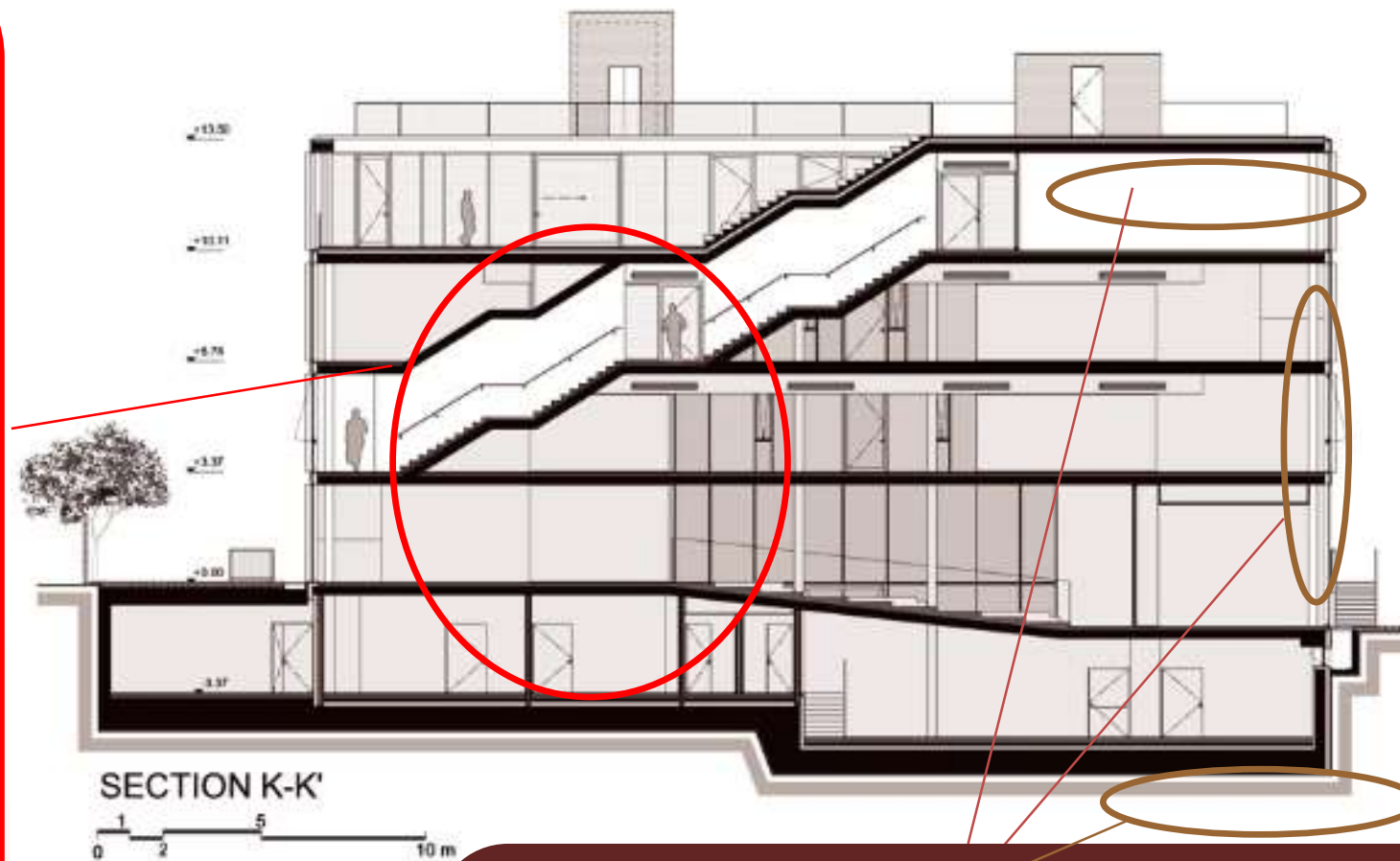
Quel est mon process, quels sont les équipements éligibles aux CEE ?

Tertiaires

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Chaud

- ❖ BAT SE 103 : Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage d'eau chaude
- ❖ BAT TH 102 : Chaudière collective haute performance énergétique
- ❖ Bat TH 103 : Plancher chauffant hydraulique à basse température
- ❖ BAT TH 104 : Robinet thermostatique
- ❖ BAT TH 105 : Radiateur basse température pour un chauffage central
- ❖ BAT TH 108 : Système de régulation par programmation d'intermittence
- ❖ BAT TH 109 : Optimiseur de relance en chauffage collectif
- ❖ BAT TH 110 : Récupérateur de chaleur à condensation
- ❖ BAT TH 111 : Chauffe eau solaire collectif (France métropolitaine)
- ❖ BAT TH 113 : PAC de type air/eau ou eau /eau
- ❖ BAT TH 116 : Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire
- ❖ BAT TH 121 : Chauffe eau solaire (Outre mer)
- ❖ BAT TH 127 : Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur
- ❖ BAT TH 140 : PAC à absorption de type air/eau ou eau/eau
- ❖ BAT TH 141 : PAC à moteur gaz de type air/eau



Isolation - Enveloppe

- ❖ BAT EN 101 : Isolation de comble ou de toiture
- ❖ BAT EN 102 : Isolation de mur
- ❖ BAT EN 103 : Isolation d'un plancher
- ❖ BAT EN 104 : Fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant
- ❖ BAT EN 106 : Isolation de combles ou de toitures (France d'outre mer)
- ❖ BAT EN 107 : Isolation des toitures terrasses
- ❖ BAT EN 108 : Isolation des murs (outre mer)
- ❖ BAT EN 109 : Réduction des apports solaires par la toiture (outre mer)
- ❖ BAT EN 110 : Protection des baies contre le rayonnement solaire (outre mer)
- ❖ BAT TH 146 : Isolant d'un réseau de chauffage ou d'eau chaude

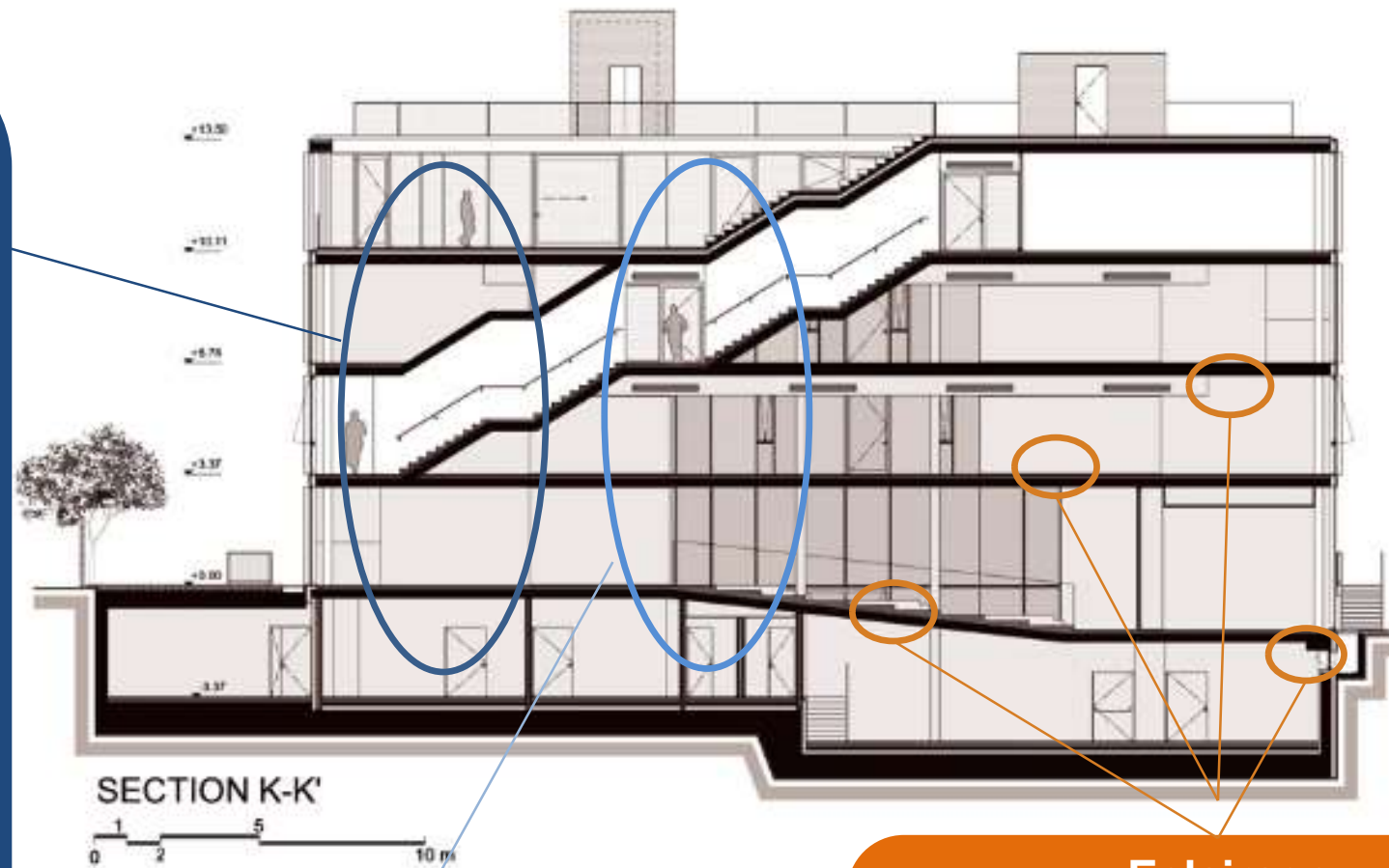
Avec l'appui technique de :

Quel est mon process, quels sont les équipements éligibles aux CEE ?

Tertiaires

Froid

- ❖ BAT EQ 117 : installation frigorifique utilisant du CO2 subcritique ou transcritique
- ❖ Système de condensation frigorifique à haute efficacité
- ❖ BAT TH 115 : climatiseur performant (outre mer)
- ❖ BAT TH 134 : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une HP flottante
- ❖ BAT TH 135 : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une BP flottante
- ❖ BAT TH 139 : récupération de chaleur sur groupe de production de froid
- ❖ BAT TH 122 Programmeur d'intermittence pour la climatisation (outre mer)
- ❖ BAT TH 125 : ventilation simple flux à débit d'air constant et modulé
- ❖ BAT TH 126 : Ventilation mécanique double flux avec échangeur à débit d'air constant ou modulé
- ❖ BAT TH 142 : Déstratificateur ou brasseur d'air
- ❖ BAT TH 145 : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante (France métropolitaine)



Ventilation

- ❖ BAT TH 125 : ventilation simple flux à débit d'air constant et modulé
- ❖ BAT TH 126 : Ventilation mécanique double flux avec échangeur à débit d'air constant ou modulé
- ❖ BAT TH 142 : Déstratificateur ou brasseur d'air

Eclairage

- ❖ BAT EQ 127 : Luminaire d'éclairage général à module LED
- ❖ BAT EQ 129 : Lanterneau d'éclairage zénithal
- ❖ BAT EQ 131 : Conduit de lumière naturelle

Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Quelles fiches CEE pour les réseaux d'éclairage public ?



- ❖ Les travaux de rénovation de l'éclairage public sont éligibles aux CEE. Ceux-ci permettent de :
 - financer une partie des travaux
 - réduire le temps de retour sur investissement des installations.

- ❖ Les opérations standardisées éligibles aux CEE concernant l'éclairage public
 - **RES-EC-101** : Système de régulation de tension en éclairage extérieur
 - **RES-EC-102** : Système de maîtrise de la puissance réactive en éclairage extérieur
 - **RES-EC-103** : Système de variation de puissance en éclairage extérieur
 - **RES-EC-104** : Rénovation d'éclairage extérieur
 - **RES-EC-107** : Horloge astronomique pour l'éclairage extérieur

- ❖ Il existe aussi une fiche CEE en tertiaire portant sur l'éclairage et lampe LED
 - **BAT-EQ-127**: Luminaire d'éclairage général à modules LED

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Un exemple sur l'éclairage



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° RES-EC-104

Rénovation d'éclairage extérieur

1. Secteur d'application

Éclairage public extérieur existant, autoroutier, routier, urbain, dit « fonctionnel », permettant tous les types de circulation (motorisée, cycliste).

Éclairage existant d'ambiances urbaines : rues, avenues, parcs, allées, voies piétonnes.

Éclairage extérieur privé existant : voiries, parkings, parcs, etc.

Cette opération ne concerne ni les illuminations de mise en valeur des sites ni l'éclairage des terrains de sport.

2. Dénomination de l'opération

Rénovation d'éclairage extérieur par dépose de luminaires et mise en place de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée.

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Est éligible à cette action toute rénovation pour laquelle chaque luminaire neuf respecte les exigences suivantes :

- ensemble optique fermé d'un degré de protection (IP) de 65 minimum ;
- cas n°1 : efficacité lumineuse ≥ 90 lumens par Watt et ULOR ≤ 1 % (ou, pour les luminaires à LED, ULR ≤ 3 %).
- cas n°2 : efficacité lumineuse ≥ 70 lumens par Watt et ULOR ≤ 10 % (ou, pour les luminaires à LED, ULR ≤ 15 %)

L'efficacité lumineuse est le ratio entre le flux lumineux initial total sortant et la puissance totale du système (y compris les auxiliaires). Les luminaires utilisés pour l'éclairage fonctionnel des voies de circulation doivent respecter les conditions du cas n°1.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :

- 1- la dépose des luminaires existants ;
- 2- la mise en place de luminaires neufs ;
- 3- et le nombre et les caractéristiques des luminaires neufs installés : degré de protection de l'ensemble optique fermé (IP), efficacité lumineuse en lumen par Watt, et ULOR (ou ULR pour les luminaires à LED).

Par dérogation aux points 2 et 3 ci-dessus, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un nombre donné d'équipements, identifiés par leurs marque et référence précises, et est accompagnée par un document issu du fabricant. Ce document mentionne que l'équipement de marque et référence mis en place est un luminaire, avec ses caractéristiques : degré de protection de l'ensemble optique fermé (IP), efficacité lumineuse en lumen par Watt, et ULOR (ou ULR pour les luminaires à LED).

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Pour le cas n°1 :

Montant en kWh cumac par luminaire installé		Nombre de luminaires installés
9300	x	N1

Pour le cas n°2 :

Montant en kWh cumac par luminaire installé		Nombre de luminaires installés
7200	x	N2



Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Exemple de financement d'une rénovation du réseau d'éclairage extérieur avec la RES-EC-104

- ❖ Changement de 100 Luminaires à LED d'efficacité lumineuse ≥ 90 lumens par Watt et ULR $\leq 3\%$
- ❖ Economie générée: 9 300 kWh Cumac x Nombre de luminaires installés soit 930 000 kWh Cumac
- ❖ Prime CEE = 6 510 euros (7 euros / MWh Cumac)



Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Quel acteur peut m'accompagner ?



- ❖ **Les « obligés »**
 - Les vendeurs d'énergie dont les ventes annuelles dépassent un seuil fixé

- ❖ **Les « délégataires » d'obligations**
 - Des entreprises spécialisées dans le dispositif ayant acquis un statut comparable à celui d'un obligé

- ❖ **Les fournisseurs d'équipements / Les installateurs/ les entreprises de travaux**
 - Ces entreprises doivent avoir passé un contrat avec un obligé ou un délégataire

- ❖ **Les bureaux d'études**

- ❖ **Les Conseillers en Energie Partagée**

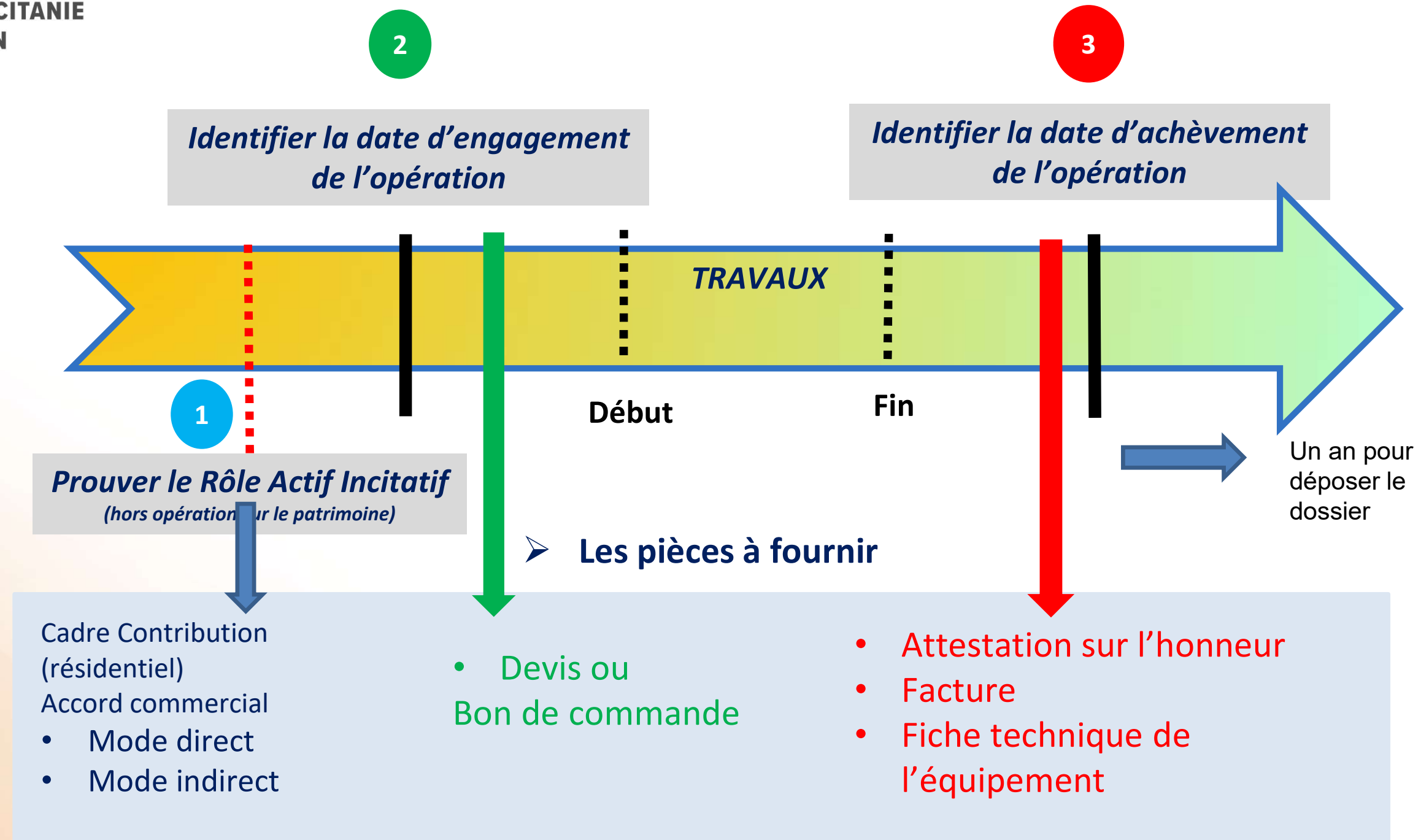
- ❖ **Les territoires (Région, département, syndicat d'énergie, EPCI..)**

Nota bene : La liste des délégataires est disponible sur le site de la DGEC

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie#e5>

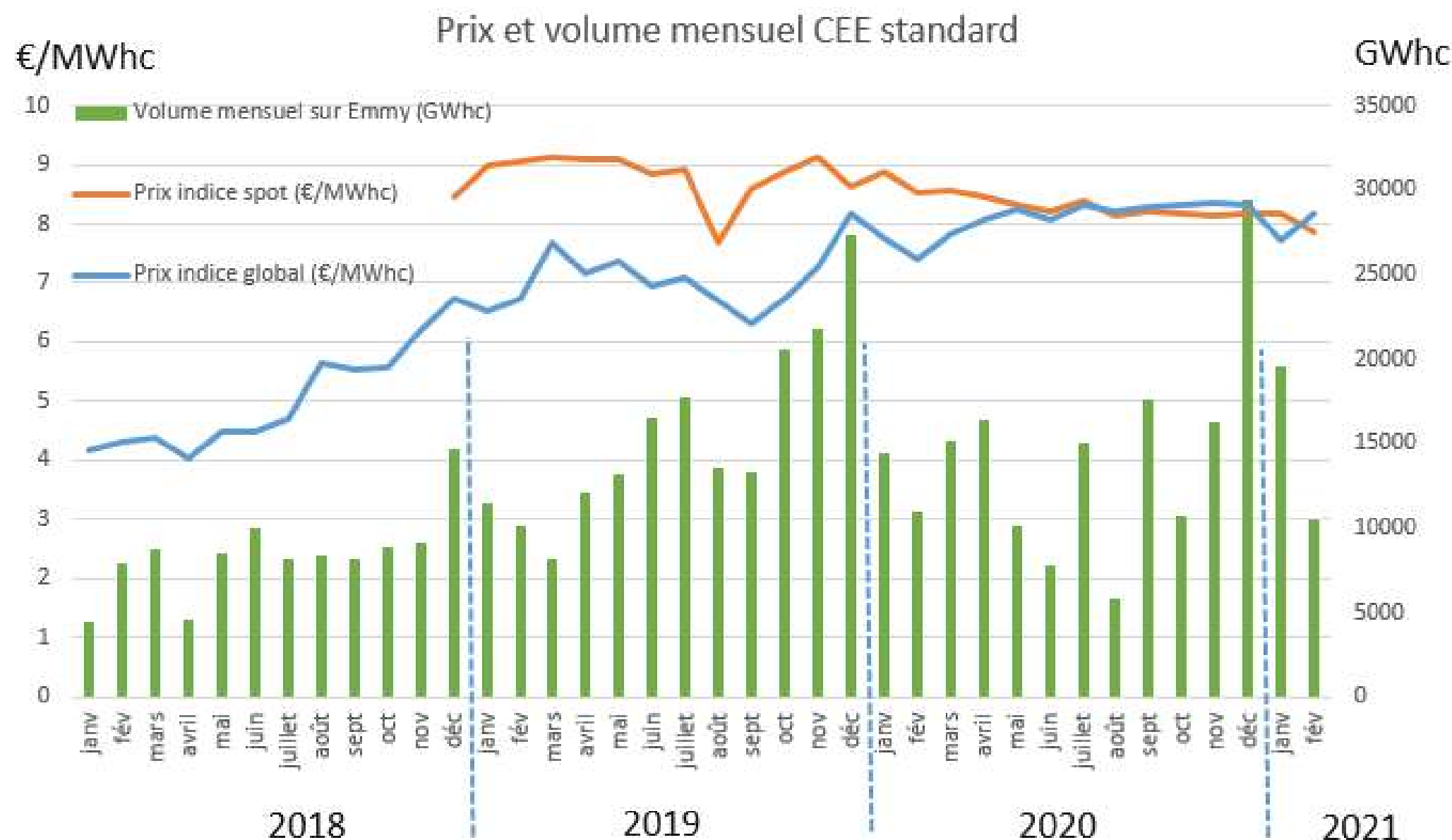
Avec l'appui technique de :





A quel prix puis-je valoriser mes CEE ?

Seul un éligible/obligé peut obtenir des CEE, mais toute personne morale peut acheter et vendre des CEE.



Avec l'appui technique de :

Quand vais-je toucher mon financement ?

Pour valoriser ses CEE, une collectivité a le choix entre deux voies de valorisation :

- soit une valorisation en propre,
- soit une contractualisation en amont de l'opération avec un obligé ou un délégataire qui par une contribution financière ou un accompagnement prouve son rôle actif et incitatif auprès de ce bénéficiaire qui lui cède les CEE.

Pour le bénéficiaire :

Mode Indirect	Mode Direct
Le partenaire du demandeur fait l'avance de trésorerie	Le bénéficiaire reçoit la prime après validation du dossier par le PNCEE
=> La prime CEE est déduite du montant TTC des travaux	=> La prime CEE est versée quelques mois après la fin des travaux (généralement entre 5 et 7 mois)

Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



Comment utiliser les CEE ?

Opérations standardisées

Opérations spécifiques

Programmes CEE

Avec l'appui technique de :



Pour aller plus loin sur les CEE, les opérations spécifiques

- ❖ **Oser les opérations spécifiques, bonne dynamique actuelle (P2/P3) :**
 - 70 TWhc de production pour 250 dossiers soit une moyenne de 280 GWhc /dossier),
 - 30% des volumes portés par l'ANAH (=15% des dossiers, les collectivités ont portées 8% des dossiers)
- ❖ **Se poser les bonnes questions (audit énergétique) notamment sur la situation de référence :**
 - En cas de mise en place d'équipement neuf
 - En cas de similitude avec des opérations standardisées
 - En cas d'amélioration de l'existant
- ❖ **Justifier le Temps de Retour sur Investissement (TRI) et durée de vie de l'action**
- ❖ **Calculer les gains CEE**
- ❖ **Bien comprendre le périmètre éligible pour sites sous PNAQ**



Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



Comment utiliser les CEE ?

Opérations standardisées

Opérations spécifiques

Programmes CEE

Avec l'appui technique de :



Les programmes CEE

- Actuellement **69 programmes CEE** (environ **1 130 M€** et **224 TWhc**) sur :
 - L'éducation aux économies d'énergie auprès des publics scolaires.**
 - La sensibilisation et formation aux économies d'énergie vers :**
 - les très petites, petites et moyennes entreprises consommatrices d'énergie ; les syndicats et les syndicats de copropriété ; les acteurs du secteur bancaire, les territoires d'outre mer ou zones non interconnectés
 - L'innovation technique pour la rénovation des bâtiments.**
 - L'expérimentation pour des opérations territoriales modèles ambitieuses et innovantes**
 - Formation, information, innovation favorisant les économies d'énergie ou portant sur la logistique et la mobilité économes en énergies fossiles**
 - Lutte contre la précarité énergétique**



Catalogue des programmes CEE
-
21 septembre 2020

www.ecologie-solidaire.gouv.fr

Le catalogue des programmes:

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmes-daccompagnement#e2>

Le guide des programmes:

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20programmes%20CEE_PUBLIC_FINAL2020_08_12.pdf

Avec l'appui technique de :

Les documents de référence

Guide Collectivités



Guide Entreprises



Avec l'appui technique de :



Avec l'appui technique de :

Marché de niche ou réelle opportunité financière ?

C'est une opportunité qu'il faut intégrer le plus en amont possible, en phase de conception

- Rentable ou non rentable ?

Cela sera fonction de votre stratégie de gestion et de vente des CEE

Dans un premier temps, vous pouvez cibler les fiches les plus rentables

- Vendre sur Emmy, en SPOT ou avoir un contrat d'achat auprès d'un obligé ou délégataire ?

Si vente occasionnelle « SPOT », si production de CEE récurrente avec un certain volume « contrat d'achat »

- Réel retour sur investissement du temps passé par l'équipe Technique/Administrative ?

C'est LA question centrale, quelle organisation mettre en œuvre ? Il faut minimiser les tâches administratives

- Besoin de monter en compétence ou s'appuyer sur des opérateurs en maîtrise ?

Les deux, un juste équilibre en fonction des moyens mobilisables en interne

- Déléguer à un tiers, gérer en interne ou adhérer à une démarche collective ?

Cela est fonction de vos objectifs et contraintes

Déléguer, frais important mais presque aucune contrainte, et valorisation limitée

Gérer, peu de frais mais beaucoup de ressources à mobiliser

Partager les outils et process semblent le meilleur compromis, si le service est proposé (voir SIRCEE)

- Comment intégrer les CEE dans mes opérations de rénovation ?

Vous avez besoin de quelques prérequis, les plus importants sont les minima performenciels des fiches

Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



/ Exemples de communes accompagnées par des CEP - 10'

Nathalie Gonthiez, Chargée de mission Bâtiment, ADEME Occitanie

Avec l'appui technique de :



Le Conseil en Energie partagé ?

UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ EN ÉNERGIE, PARTAGÉ À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE.

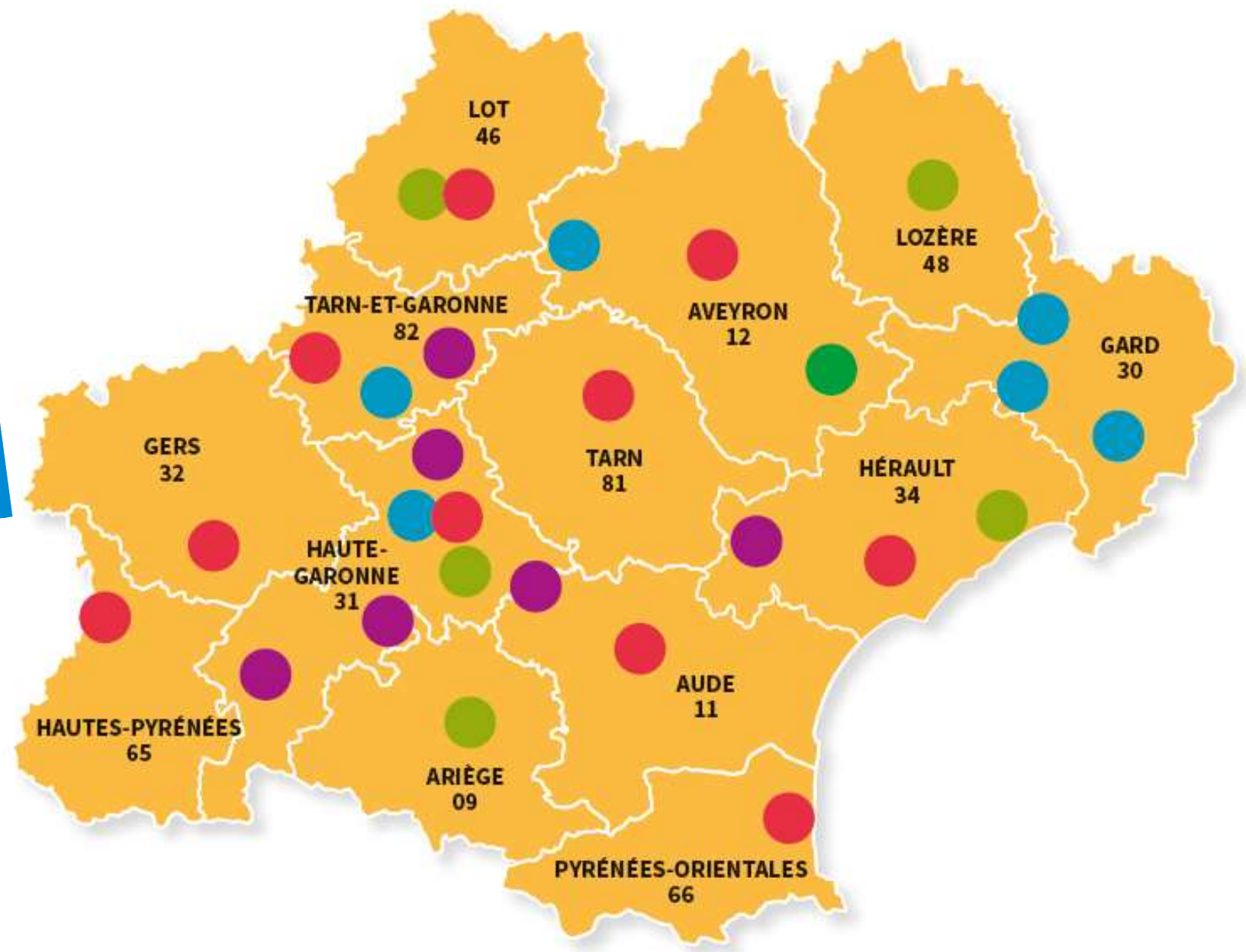
Un conseil personnalisé pour les petites et moyennes communes, pour leur permettre de :

- mieux connaître leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules de service),
- bâtir un programme d'économies pour maîtriser les consommations d'énergie et d'eau de la commune,
- faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine.

28 STRUCTURES PROPOSENT CE SERVICE EN 2020 :

- 5 ALEC
- 10 Syndicats d'Énergie
- 6 PETR
- 6 Intercommunalités
- 1 Parc naturel régional

Soit une trentaine de conseillers





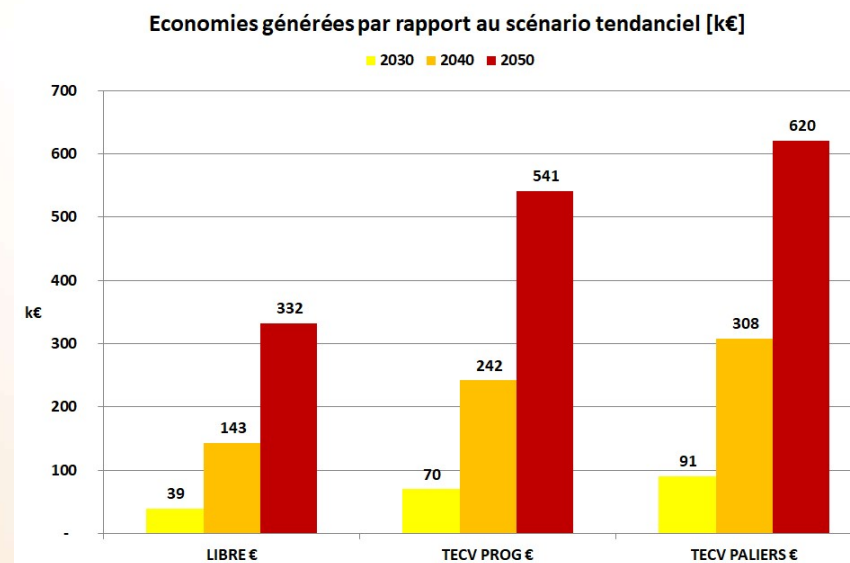
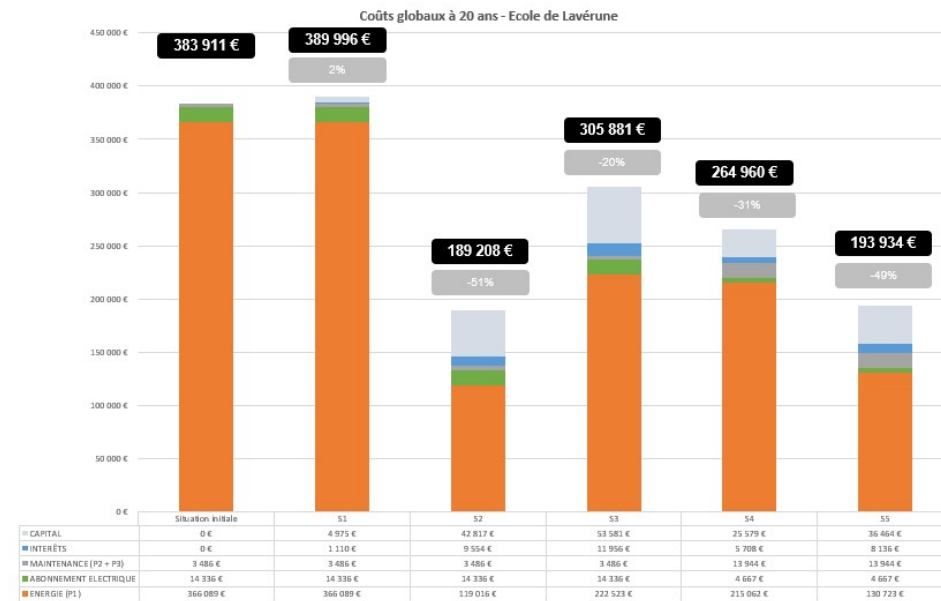
TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

Le réseau des CEP d'Occitanie travaux collectifs



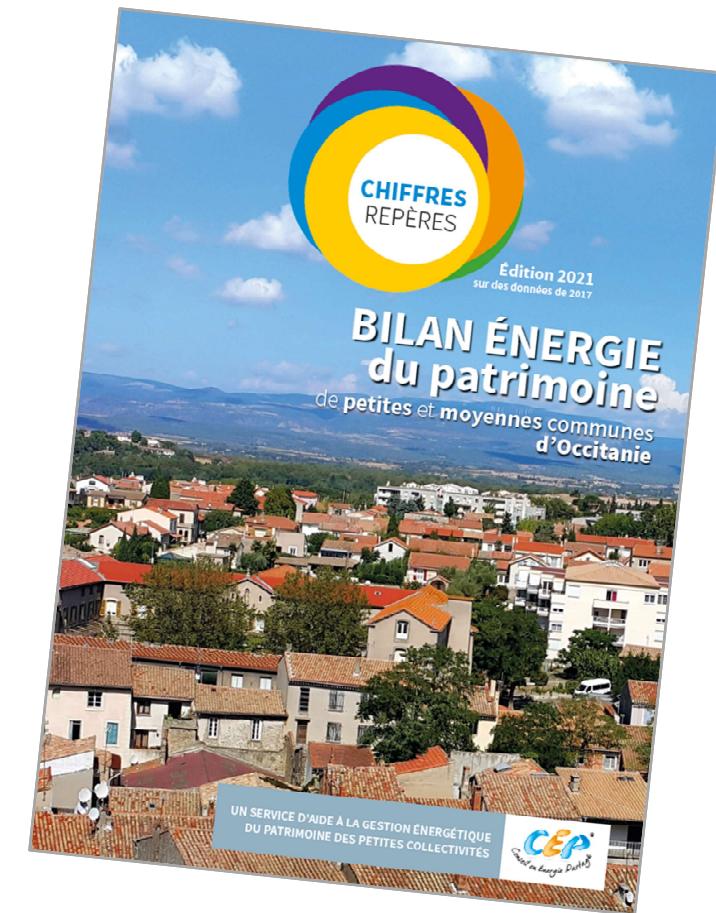
Des outils 'interne' :

Fichier 'Simulation de scénarios de rénovation coût global'



Fichier 'facture patrimoniale'

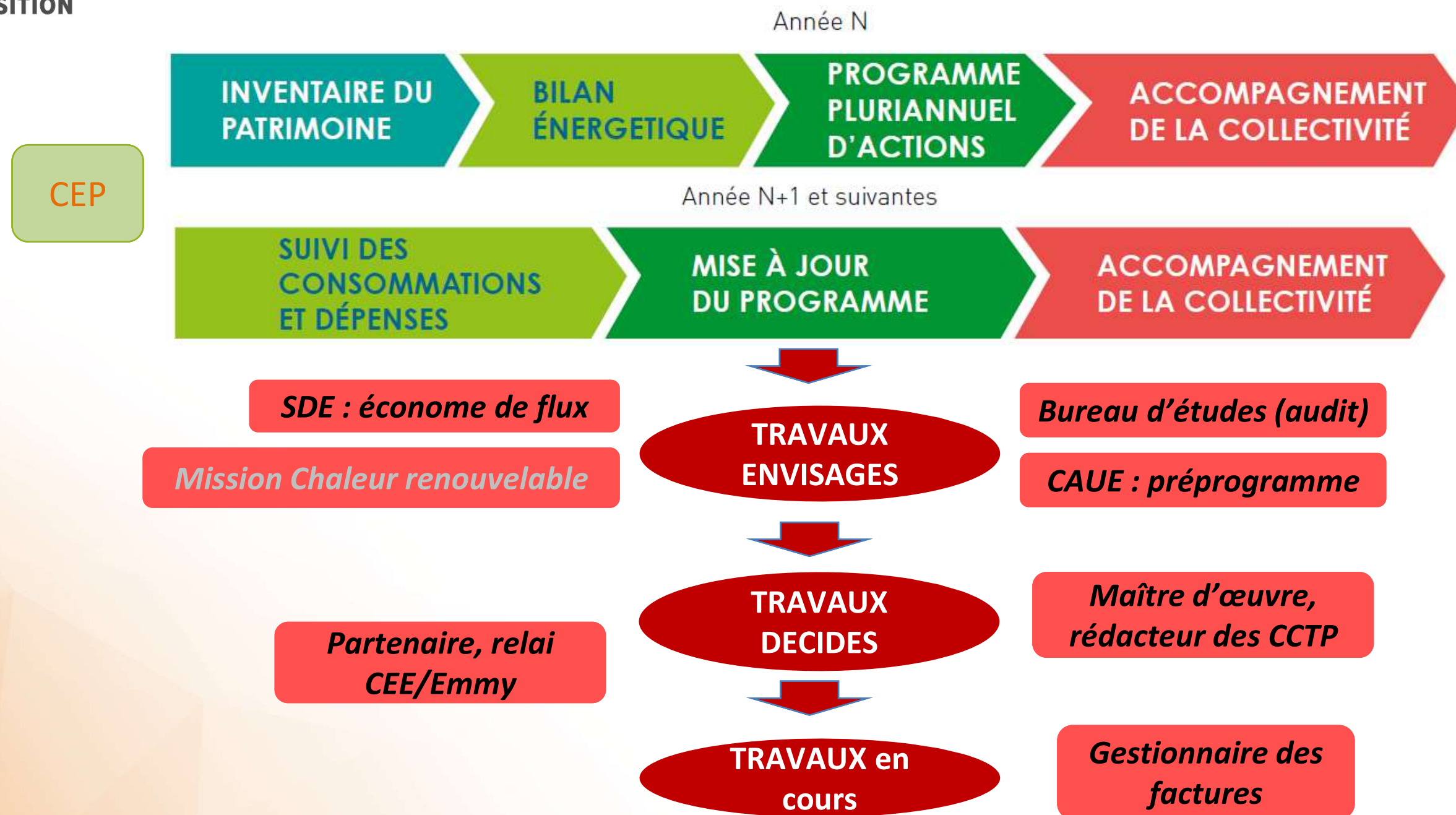
Une plaquette 'Chiffres repères de consommations d'énergie et de coûts :



Avec l'appui technique de :



Rénovation de bâtiment et CEE : qui peut (ou doit) être associé, points de vigilance



Avec l'appui technique de :

3 exemples concrets de travaux ayant généré des recettes CEE

Logements communaux Lacour de Visa (170 hab.)

- Isolation murs (ITI)
337 m² d'isolant – 674 000 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **4 427 €**
- Isolation planchers
47 m² d'isolant – 112 800 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **741 €**
- Isolation combles
136 m² d'isolant – 163 200 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **1 072 €**
- Pac air/eau
81 250 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **534 €**

Groupe scolaire St-Nicolas de la Grave (2 200 hab.)

- Isolation murs (ITE)
945 m² d'isolant - 2 494 800 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **16 386 €**
- Isolation planchers
119 m² d'isolant - 385 560 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **2 608 €**
- Isolation combles
780 m² d'isolant - 1 263 600 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **9 118 €**
- Changement des menuiseries
184 m² de menuiseries - 561 510 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **3 688 €**

Gymnase St-Nicolas de la Grave

- Isolation murs (ITE)
685 m² d'isolant - 1 808 400 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **13 049 €**
- Changement des menuiseries
243 m² de menuiseries - 744 804 kWh_{cumac}
Recettes (commune) : **5 374 €**

Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



/ Partage d'expérience de l'intervention du SDE 82 - 10'

Sébastien Chevet, Responsable du Service Transition Énergétique, SDE 82

Avec l'appui technique de :



Mutualisation des CEE

■ Historique de la valorisation des CEE au SDE 82 :

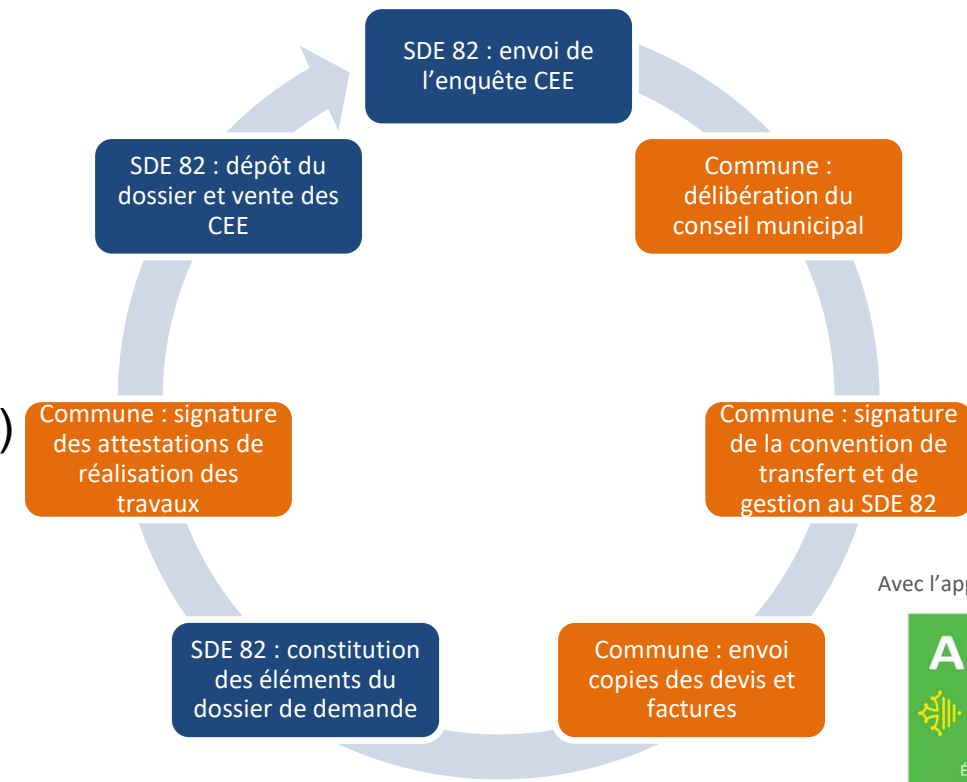
- Avant 2012 : valorisation des travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat
- A partir de 2012 : mise en place du dispositif de mutualisation auprès des communes
- A partir de 2018 : élargissement du dispositif auprès des EPCI

■ Démarche de l'opération « mutualisation des CEE » :

- Le SDE 82 dépose chaque année un dossier auprès du PNCEE regroupant des opérations du syndicat et des communes et communautés de communes participantes (rénovation de bâtiments, de l'EP).
- La vente des CEE, adossée à un marché d'échanges, est réalisée auprès de sociétés de courtage ou de fournisseurs d'énergie. Le SDE 82 reverse 80% du montant de la vente des opérations aux communes participantes.
- Une démarche simplifiée pour les collectivités :

■ Communication sur le dispositif de mutualisation :

- Assemblées générales
- Réunions, échanges avec les collectivités
- Réunions annuelles de secteurs (comités consultatifs locaux)
- Rapports d'activités
- Site Internet du syndicat



Avec l'appui technique de :

▪ Méthodologie pour la constitution du dossier :



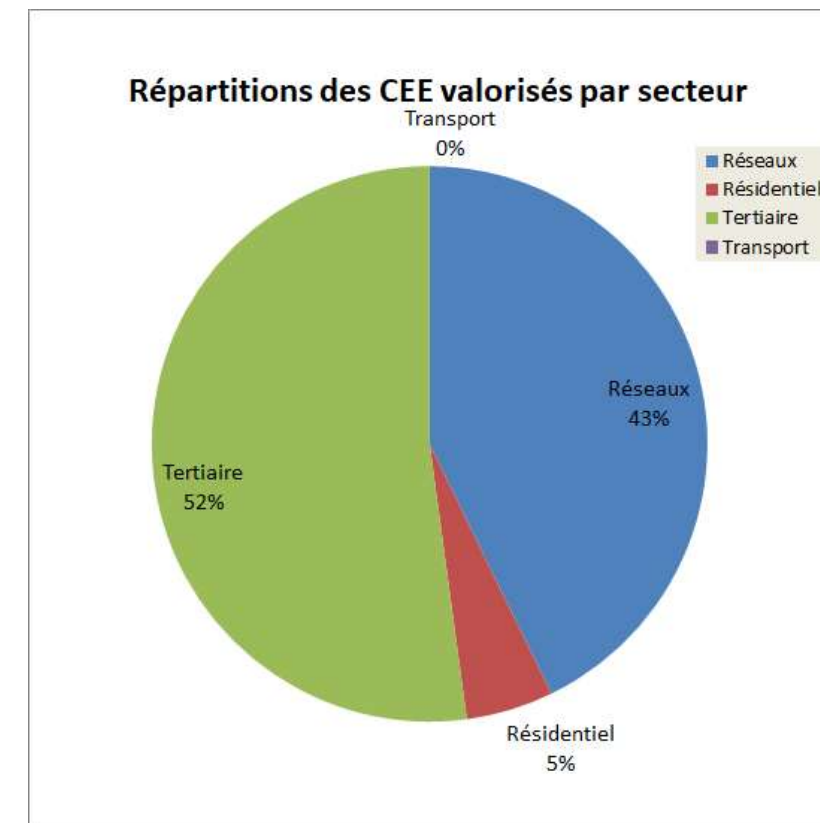
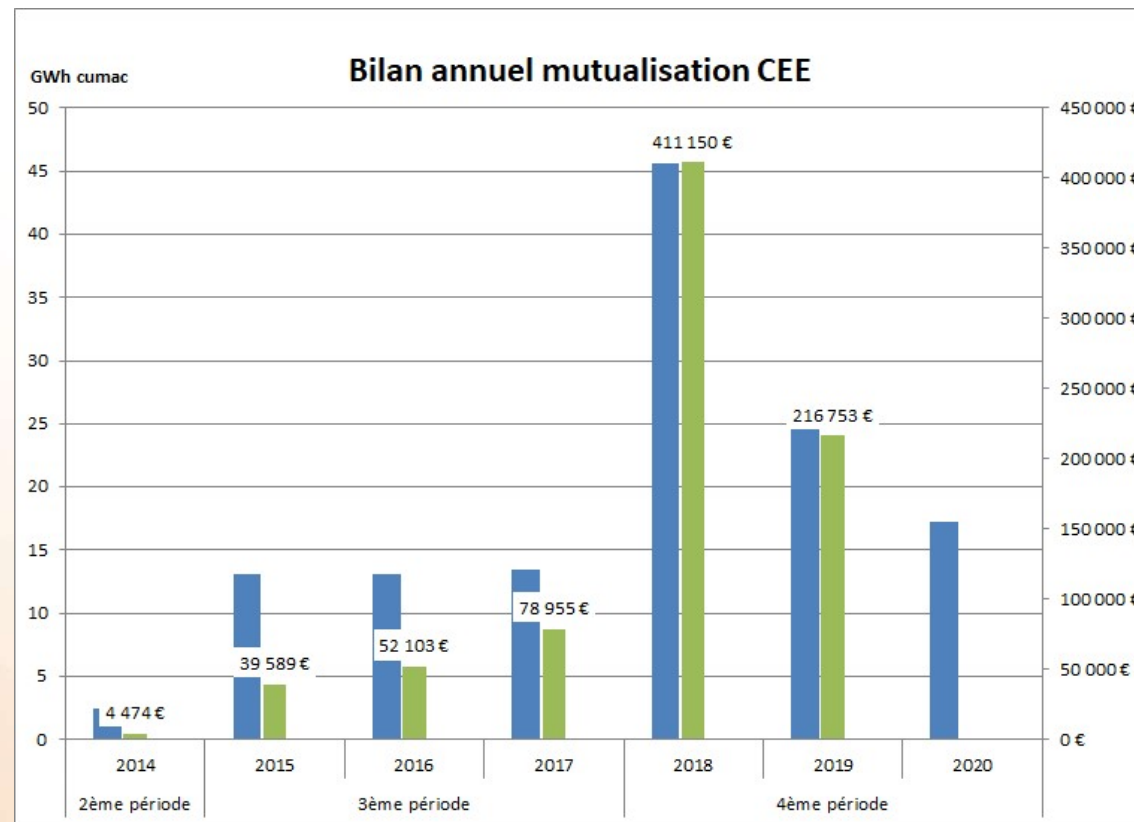
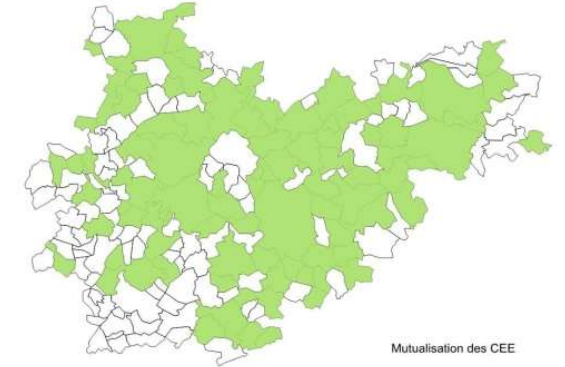
- Durée de la convention de transfert et de gestion définie sur la période du dispositif
- Sollicitations de plus en plus nombreuses de collectivités ayant déjà participé au dispositif de mutualisation

Avec l'appui technique de :

Mutualisation des CEE

Bilan de la mutualisation :

- 168,5 GWh cumac valorisés, dont 10% pour les opérations SDE 82 et 90% pour les opérations des collectivités
- Accompagnement de 106 communes et 2 EPCI
- Produit de la vente des CEE : 878 k€, dont 788 k€ reversés aux communes

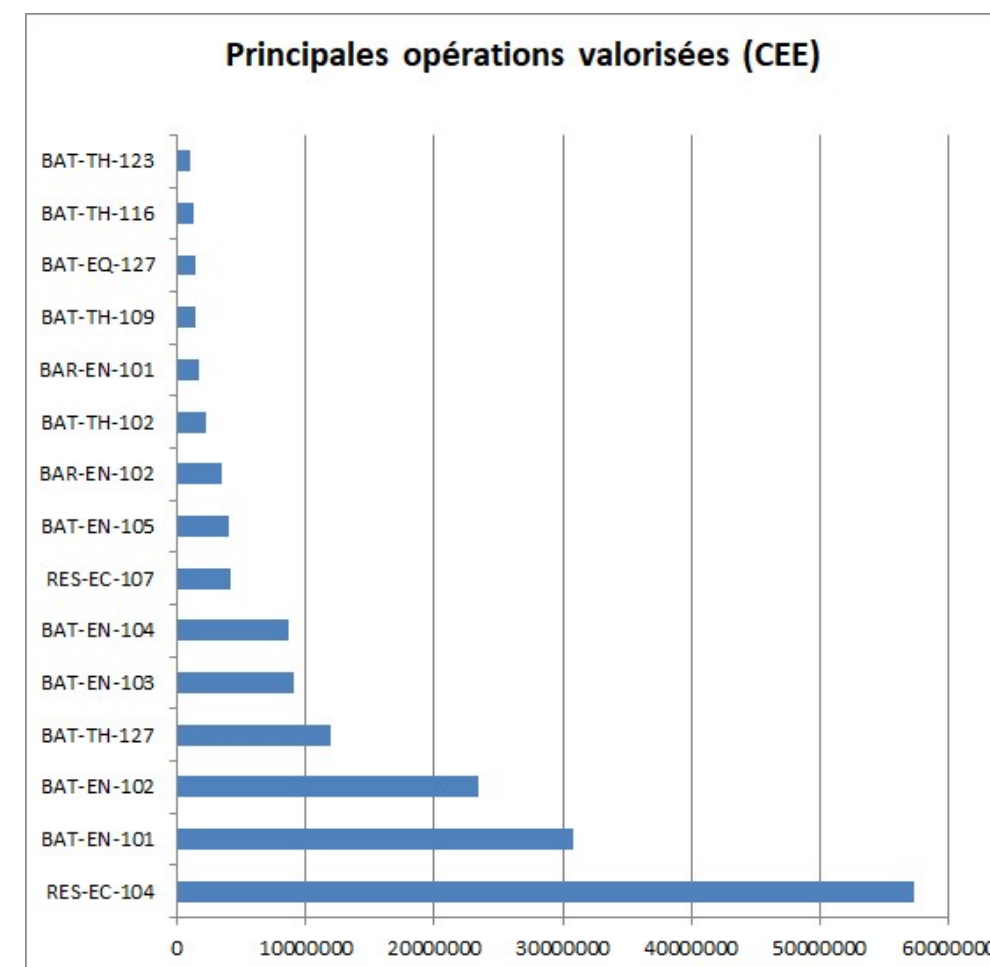
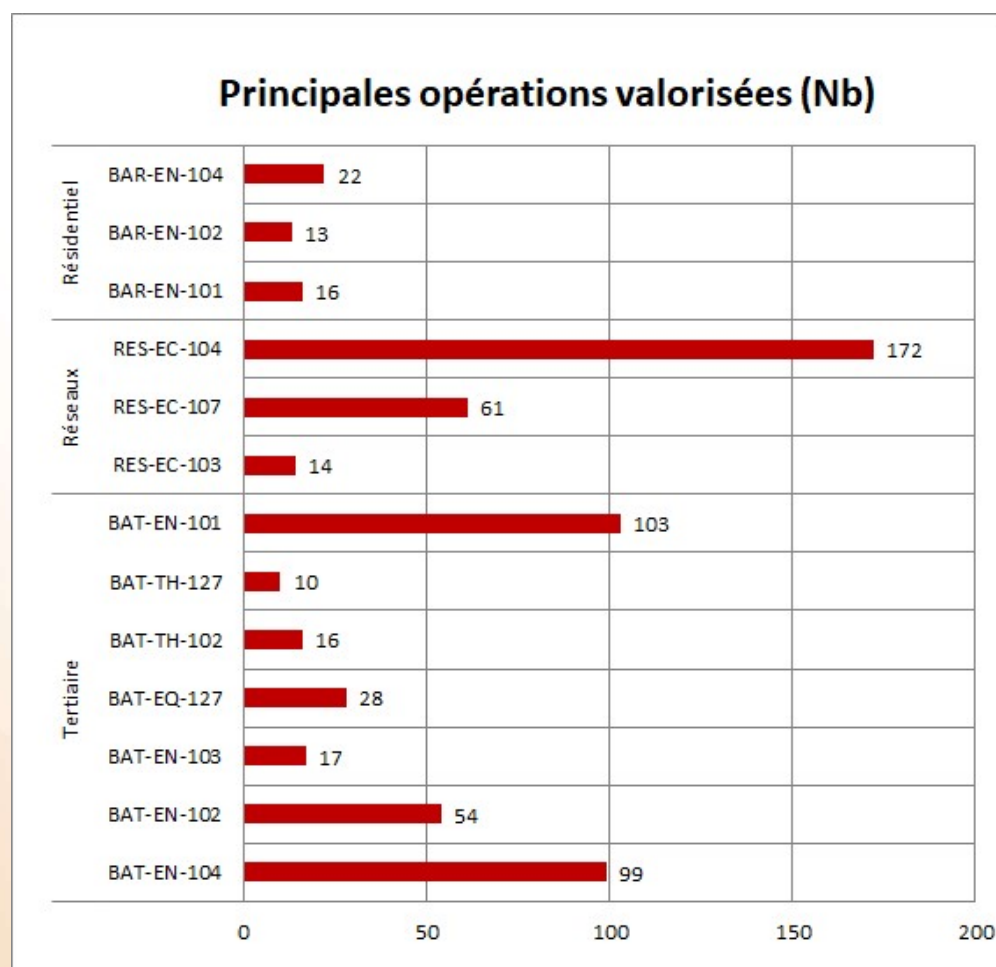


- Evolution favorable du prix de vente unitaire des CEE : +300% depuis 2015, +154% entre 2017 et 2018
→ Dispositif de mutualisation opérationnel sur l'ensemble du territoire (1/4 poste ETP)

Avec l'appui technique de :

Travaux d'efficacité énergétique engagés par les collectivités :

- Travaux principalement valorisés : isolation des toitures (BAT-EN-101) et des murs (BAT-EN-102), remplacement des menuiseries (BAT-EN-104), rénovation de l'éclairage public (remplacement des luminaires, horloges astronomiques)



Avec l'appui technique de :

Mutualisation des CEE

Actions de Transition Énergétique soutenues avec les ressources du fonds « MDE-CEE » :

- Participation financière pour l'acquisition des kits « Familles à énergie positive »
- Fourniture de panneaux de signalisation Extinction Nocturne de l'éclairage public



- Aides financières spécifique pour la rénovation de l'éclairage public (suppression des sources ballons fluorescents et des luminaires boules)
- Acquisition de parts sociales auprès des SCIC Enercit 82 et Midi-Quercy Energies Citoyennes



Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



/ Présentation de SIRCEE en Occitanie - 5'

Brunehilde Vioujard, chef de projets territoriaux, AREC

Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



SERVICE D'INGÉNIERIE RÉGIONAL CEE SIRCEE

La Région Occitanie dans le cadre de son chef de filât en transition énergétique, avec l'appui de l'AREC, et d'acteurs relais collaborent à développer une ingénierie mutualisée auprès des acteurs publics, en particulier les collectivités territoriales.



Avec l'appui technique de :



Pourquoi créer le SIRCEE ?

- Une volonté de la Région de monter en compétence sur le dispositif :
 - d'une part pour améliorer la valorisation des CEE sur les **opérations réalisées sur son patrimoine**.
 - d'autre part, intérêt de **mutualiser/partager les moyens** (techniques, humains) avec les autres collectivités.
- Des constats et des besoins identifiés dans le cadre d'une **étude de préfiguration** menée en 2019.
- Cette étude a validé les **possibilités / le rôle de la Région** pour faciliter l'appropriation de ce dispositif par les collectivités.



Organisation territoriale : Créer une communauté régionale du CEE

- ⇒ Importance de l'animation locale, de proximité pour identifier et faire remonter les projets.
- ⇒ Positionner des acteurs de références = les acteurs du « service public du CEE » pour les collectivités.
- ⇒ Mutualiser les besoins à l'échelle régionale (outils, veille, animation, ...).
- ⇒ Un maillage inégal du territoire qui doit évoluer.

- >> Mise en place d'une feuille de route pour le déploiement du SIRCEE (année 1).



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique

La création du SIRCEE



Le SIRCEE a donc vu le jour début **Juin 2020**. La région a missionné l'**AREC** pour porter ce service.

Une feuille de route était établie pour cette **première année** de déploiement du service mais le SIRCEE a vocation à **perdurer**.

• Mise en place du SIRCEE : 2 volets distincts

- 1** Valoriser les CEE sur les opérations et dispositifs internes Région.
- 2** Appuyer (mise à disposition de moyens et d'outils) les acteurs relais et de proximité, afin d'accroître la mobilisation des CEE par les acteurs publics.

Avec l'appui technique de :



Le SIRCEE, qu'est ce que c'est ?

- Une **organisation territoriale** et une **ingénierie mutualisée** (via un réseau) >> par le positionnement **d'acteurs relais** au service des collectivités.



- Un document de présentation du SIRCEE



- Un(e) annuaire/cartographie des acteurs relais



- Une lettre d'information (2 fois par an) : actualités réglementaires et régionales, retours d'expérience, partage d'informations, ...



- Des échanges techniques (3 fois par an) entre acteurs relais (structures qui accompagnent les collectivités dans la valorisation des CEE) :

- Redescente d'informations nationales (réseau national CEE, abonnement ATEE, etc..)



- La mise à disposition pour les acteurs relais d' « outils » pour améliorer le recours aux CEE (à la carte et sans contribution financière) :

- Centre de ressources et espace partagé d'échange de documents
- Plateforme pour aider au montage de dossier : Cdnergy
- Convention négociée pour sécuriser annuellement le prix de vente du CEE.

Avec l'appui technique de :

Quels sont les acteurs relais ?

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique

- Les structures qui apportent un soutien technique aux collectivités, et notamment sur le montage de dossiers de CEE.
- A ce jour, le réseau des acteurs relais est composé des Syndicats (+ agence) Départementaux d’Energie, mais également en complément, sur certains territoires, de PETR et Métropoles. Ce réseau est évolutif !
- Les contacts de ces structures sont disponibles via un annuaire en ligne. Cliquer sur la carte ci-dessous pour y accéder :



Avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique

Quelles suites pour le **SIRCEE** ?



- Nouvelle feuille de route pour cette deuxième année à valider
- De nouveaux sujets à traiter :
 - - Nouvelles réglementations autour des contrôles préalables au dépôt sur certaines fiches standardisées.
 - - Analyse de l'évolution du prix du CEE pour la 5^{ème} période.
 - - Dispositifs « Coup de Pouce » sur certaines fiches standardisées.
 - - Selon les actualités et besoins à venir,

Avec l'appui technique de :





L'équipe du SIRCEE

TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



- Une adresse mail dédiée :
- sircee@arec-occitanie.fr

- **Equipe du SIRCEE :**

- Brunehilde Vioujard, Chef de projet - AREC
- Sandrine Llorca, Chef de projet – AREC
- Vincent Feuillet, Directeur Renov'Occitanie - AREC

Cyrille Royer Directeur de projets, DiTEE, Région Occitanie



Avec l'appui technique de :





TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



Temps d'échanges



Avec l'appui technique de :





En un mot, comment résumeriez-vous ce webinar CEE ?

Top 10 50 100 **Tous**



Complexe
Intéressant
Utile Besoin
Formateur REX

avec l'appui technique de :



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la **TRANSITION**
énergétique



Merci pour votre participation !

Avec l'appui technique de :

